

Concours photo amateur 2018

Boudry, sa vigne et son caveau

Général :

- Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs qui souhaitent y participer, à l'exception des membres du jury
- La correspondance se fera en français
- Date limite pour réception de l'inscription et du matériel est le 30 septembre 2018
- La participation est gratuite.

Envoi :

- L'envoi des œuvres doit se faire sur support CD/DVD, clé USB, par Web-transfer, Dropbox, GoogleDrive ou e-mail à caveaudevinsdeboudry@yahoo.fr
ou
David Masci, Pré-Landry 16, 2017 Boudry
- L'organisation refusera tous les colis envoyés nécessitant le paiement d'une taxe à la livraison. S'assurer que cela ne se produise pas.

Thème :

- Le thème est « *Boudry, sa vigne et son caveau* »

Conditions

- Chaque photographe doit envoyer 3 photos :
 - 1 photo doit représenter la vigne de Boudry ou une image s'y référant (vigneron, outil, etc)
 - 1 photo doit représenter le caveau (la Tour de Pierre), sous n'importe quelle forme (entière, vue du ciel, détail, etc)
 - 1 photo est libre, mais devra se rapporter au thème « Boudry, sa vigne et son caveau »
- Les photos pourront être en noir/blanc ou couleur.
- A l'exception de la photo libre, les photos ne devront pas être retouchées, filtrées ou « photoshopées » de quelque manière. Seul un recadrage est autorisé.
- La photo libre peut avoir toutes les options, filtres ou montages désirés.
- Le Caveau est ouvert aux horaires habituels afin de permettre des prises de vue.
- Les 3 photos devront être prises entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2018

Jury

- Le jury se compose de 3 membres :
 - Noémie Oulevay, directrice artistique, Contreforme sàrl, Boudry
 - Fabrice Chapuis, photographe et peintre, Bevaix
 - Nadja Hofmann, correspondante au Littoral Région, Bevaix
- Un membre du jury peut, dans un cas exceptionnel, être remplacé à la dernière minute par une personne jugée de compétences équivalentes.
- Les décisions du jury sont sans appel.

Classement :

Il n'y a pas de classement général, seul les 3 premiers de chaque catégorie seront primés

Prix

- Il y a un prix pour chaque catégorie.
- Le vainqueur de chaque catégorie se verra offrir un forfait de dégustation pour 8 personnes à venir consommer à la Tour de Pierre durant la saison 2019 (valeur chf 104.-, non convertible en espèces)
- Le vainqueur du prix « photo libre » se verra offrir, en plus, le prix de la mise à disposition du local d'exposition de la Tour de Pierre en 2019 ou 2020 au plus tard afin d'y exposer ses propres œuvres, photos ou autres (prix non transmissible et non convertible en espèces).
- Les vainqueurs seront contacter directement et les annonces seront faites sur le site internet du Caveau et avec les moyens de communication de l'Association.

Copyright

- Les concurrents autorisent la reproduction de leurs œuvres pour les archives de l'Association.
- Les concurrents autorisent l'utilisation de leurs œuvres par les organisateurs lors d'actions de promotion des expositions ou de promotion des activités du Caveau des vins de Boudry.
- Elles seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur, mais sans donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à rétribution sous quelque forme que ce soit.
- Les organisateurs, conformément aux règles établies en matière de copyright, considèrent que les œuvres présentées sont libres de tout droit de propriété artistique ou autre que pourraient détenir des tiers. Du fait même de leur participation, les auteurs s'engagent à garantir les organisateurs contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par des ayants droit. Les organisateurs ne pourront être en aucune manière tenus pour responsables en cas de contestation ou litige.

Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours sans préavis et sans raison.

L'Association

Par Association s'entend L'Association du Caveau de dégustation des vins de Boudry, représentée par son comité.

Boudry, janvier 2018